

Comité de Cohabitation Port-Communauté



Rencontre du 16 février 2017, 11h30 à 13h30
Administration portuaire de Québec
84, rue Dalhousie

Compte-rendu de réunion

PRÉSENTS :	Michel Bonnette	Comité des citoyens du Vieux-Québec	
	Alain Carpentier	Ville de Lévis	
	Pierre Cazalis	Les Amis de la Vallée du Saint-Laurent	
	Martin Claveau	Conseil de quartier du Vieux-Limoilou	
	Yann Dubor	Chambre de commerce et d'industrie de Québec	
	Hamida Hassein Bey	Zone d'intervention prioritaire (ZIP) de Québec et Chaudière-Appalaches	
	Marie-Claude Jean	Ville de Québec	
	Tania Jeannotte	Nation huronne-wendat, Bureau du Nionwentsio	
	Yvan Ouellet	Conseil de quartier de Maizerets	
	Alain Samson	Conseil de quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline-Parlementaire	
	Nicole Trépanier	Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES)	
	Alexandre Turgeon	Conseil régional de l'environnement - région de la Capitale-Nationale	
	ABSENTS :	Philippe Laperrière	Gestev/Club Nautique de la Baie de Beauport
		Robert Masson	Communauté métropolitaine de Québec
Pascale Moisan		Coopérative du Quartier Petit-Champlain	
INTERVENANTS :	Anick Métivier	Administration portuaire de Québec	
	Marie-Ève Lemieux	Administration portuaire de Québec	
ANIMATEUR :	André Delisle	Transfert Environnement et Société	
RAPPORTEUR :	Dave Arseneau	Transfert Environnement et Société	

NOTE D'INTRODUCTION

Transfert Environnement et Société a été mandaté par l'Administration portuaire de Québec pour assurer l'animation et la facilitation des échanges ainsi que la prise de notes de la rencontre faisant l'objet du présent compte rendu, à titre de tiers indépendant. Ce document n'est pas un verbatim, mais rapporte les principaux éléments des échanges tenus. La vulgarisation scientifique, la transparence et la rigueur sont les principes qui ont guidé l'élaboration du document.

Tel qu'indiqué dans le document de statuts, mandat et fonctionnement du comité, certaines informations partagées lors des rencontres sont de nature confidentielle au moment de rédiger les comptes rendus. Les informations confidentielles n'apparaissent pas dans le présent document.

Le compte rendu est validé par les membres du comité avant d'être rendu public, de façon à s'assurer que le document traduise avec justesse la nature des informations présentées et des échanges tenus pendant la rencontre.

1. Mot de bienvenue et accueil des nouveaux membres

M. Anick Métivier, Directeur, Responsabilité citoyenne, souhaite la bienvenue aux membres pour cette première réunion de l'année 2017. Il souligne la présence de deux nouvelles personnes qui se sont jointes au comité :

- M. Martin Claveau, qui représente le Conseil de quartier du Vieux-Limoilou
- Mme Tania Jeannotte, qui représente la Nation huronne-wendat – en remplacement de M. Mario Gros-Louis, analyste en aménagement du territoire au Bureau du Nionwentsiö

Un tour de table est ensuite effectué.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. André Delisle, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption. L'ordre du jour est accepté par les participants. Il figure à l'Annexe 1.

Les comptes rendus des réunions du 22 et 29 novembre ont été envoyés tardivement, laissant trop peu de temps aux membres pour en prendre connaissance et les valider avant la rencontre. M. Delisle explique que l'approbation de ces deux comptes rendus s'effectuera par courriel, à l'intérieur d'un délai plus raisonnable, soit environ 15 jours suivant la présente rencontre.

Des participants ont posé les questions suivantes à propos des comptes rendus :

Questions, commentaires et suggestions	Réponses et suivis
Un membre demande si les gens qui n'étaient pas présents aux réunions du 22 et 29 novembre 2016 doivent valider les comptes rendus.	M. Delisle confirme que seuls les membres présents aux réunions doivent valider les comptes rendus, afin de s'assurer de la justesse des propos transcrits.
Un membre demande s'il est possible de rendre publics les comptes rendus qui n'ont pas encore été approuvés par les membres.	L'APQ rappelle que lorsque les membres valident un compte rendu, le document est déposé sur le site web du comité et les informations deviennent publiques. La collaboration des membres est demandée pour ne pas diffuser les documents préliminaires qui n'ont pas été validés par le comité.

3. Proposition de modification des statuts du comité

Les membres reçoivent une copie des statuts du comité qui ont été modifiés afin d'y inclure la participation de la Nation huronne-wendat. Les membres approuvent les modifications apportées. Le document sera déposé sur le site Internet du comité.

M. Delisle mentionne que certains membres souhaitent avoir accès aux coordonnées de l'ensemble des personnes qui participent au comité afin de faciliter les communications entre les réunions, au besoin. La liste des coordonnées serait uniquement partagée aux membres et ne serait pas rendue publique. Les participants sont d'accord avec cette idée. La liste des coordonnées sera donc diffusée aux membres après la réunion.

4. Suivis des réunions des 22 et 29 novembre 2016

Les suivis des réunions du 22 et 29 novembre 2016 et leur avancement sont notés au tableau ci-dessous.

Suivis notés aux dernières réunions du CCPC	Suivis réalisés
Dépôt sur Internet de l'état d'avancement du Plan d'action de développement durable 2014-2015	L'APQ confirme que l'état d'avancement du plan 2014-2015 a été déposé à l'adresse suivante : http://www.portquebec.ca/communaute/engagement-communautaire/comite-de-relations-avec-la-communaute
Partage du guide éducatif élaboré par la Fondation Monique-Fitz-Back	L'APQ rappelle qu'elle a collaboré à la préparation de ce guide en fournissant de l'information à la Fondation. Le guide peut être consulté en ligne, à partir du site Internet de la Fondation : http://fondationmf.ca Trois membres souhaitent obtenir une copie papier du guide.
Beauport 2020 : préciser la hauteur de la digue de retenue, à marée basse et haute	L'APQ précise que la digue de retenue aurait une hauteur de 8,65 mètres. Lors des grandes marées basses, la digue dépasserait de 8,45 mètres. À marée haute, elle dépasserait d'environ 2,5 mètres.
Beauport 2020 : vérifier si le terrain envisagé pour décontaminer les sédiments est le même que celui prévu pour l'usine de biométhanisation	L'APQ explique qu'il est prévu d'emprunter (louer) à la ville une partie du terrain où sera construite l'usine de biométhanisation. Des discussions sont en cours à ce sujet.
Retour sur la consultation réalisée pour le secteur du Bassin Louise	L'APQ rappelle qu'une consultation en ligne a été réalisée sur une vision pour le Bassin Louise. Au total, l'APQ a reçu environ 20 commentaires. Toutefois, l'équipe de l'APQ a été mobilisée récemment sur le projet Beauport 2020, ce pour quoi les commentaires n'ont pas encore été analysés. Le comité sera tenu informé de l'avancement du dossier.

Le suivi sur le Bassin Louise a suscité plusieurs échanges avec les membres. Voici une synthèse de ces échanges :

Questions, commentaires et suggestions	Réponses et suivis
Un membre questionne l'APQ sur les prochaines étapes, et demande s'il sera possible d'effectuer un suivi plus détaillé à la prochaine réunion du comité, en mai.	L'APQ indique que le sujet pourrait effectivement être ramené à la rencontre du comité du 16 mai, pour dire où cette démarche en est rendue.
Un membre demande si les commentaires de la Société des gens de baignade ont été pris en compte, notamment l'idée d'aménager une plage au Bassin Louise.	L'APQ répond que tous les commentaires ont été pris en considération. L'APQ indiquera quels commentaires ont été intégrés et lesquels n'ont pas été retenus.

Questions, commentaires et suggestions	Réponses et suivis
Un membre est d'avis qu'il s'agit d'un dossier d'importance, et souhaite obtenir plus de détails sur l'échéancier prévu par l'APQ.	L'APQ répond qu'il n'y a pas d'échéancier précis pour l'aménagement du Bassin Louise. Il s'agit d'un projet prioritaire de la direction, mais il faudra du temps pour le mener à terme avec les différents partenaires. L'APQ prévoit prendre le temps qu'il faut pour évoluer vers un projet le plus rassembleur possible.
Un membre souhaiterait que l'APQ développe une vision d'ensemble, intégrée et stratégique sur l'avenir du Port, afin que les différents projets viennent s'intégrer les uns avec les autres, dans une sorte de philosophie de développement. Il serait alors plus facile de prendre position sur les projets qui sont sur la table actuellement.	L'APQ prend note du commentaire. Actuellement, la priorité est d'assurer la pérennité des installations via Beauport 2020, tout en favorisant l'intégration avec le patrimoine historique et maritime pour chaque projet.
Un membre se demande quel est le suivi réalisé lorsque des suggestions sont amenées par le comité, par exemple celle de se doter d'une vision d'ensemble pour le Port de Québec.	L'APQ rappelle que les commentaires des membres et les suivis sont tous notés aux comptes rendus des réunions. Ces éléments sont apportés à la direction, puis un retour est effectué à la rencontre suivante du comité.
Un membre souligne que lors des consultations publiques sur les différents projets du Port de Québec, des personnes remettent souvent en question l'existence même d'un port dans la ville, ce qui est peu productif. Le fait d'avoir une vision qui indique comment un port est un aspect structurant pour une ville permettrait de cheminer sur ce point. Par ailleurs, un plan stratégique préciserait la façon dont les projets de l'APQ peuvent devenir des projets citoyens, ce qui est important puisque le port est situé au cœur de la ville.	L'APQ prend note du commentaire. Concernant la vision d'ensemble, il sera possible d'en rediscuter à une prochaine réunion.
Toujours sur le thème de la vision d'ensemble, un membre est d'avis qu'une discussion sur le Plan d'utilisation des sols (PUS), incluant des consultations publiques, permettrait de dégager cette vision, ce qui répondrait à la préoccupation.	L'APQ rappelle que le PUS doit être mis à jour quand un projet entraîne une modification des utilisations qui sont actuellement prévues. Le cas échéant, la mise à jour nécessiterait aussi une consultation publique, en bonne et due forme.
Un membre demande à l'APQ quel est le statut juridique du Port de Québec.	L'APQ rappelle sa mission aux membres. Depuis 1999, les autorités portuaires sont des entités fédérales autonomes, ce qui signifie qu'elles doivent être autonomes financièrement. Il faut donc des projets qui apportent des revenus. <i>Note : plus de renseignements sont disponibles sur le site Internet de l'APQ, dans la section « à propos ».</i>
Un membre souligne que cette discussion n'est pas à l'ordre du jour de la rencontre, et qu'il faudrait prendre le temps de bien y réfléchir avant d'aller plus loin.	M. Delisle affirme qu'il sera possible d'y revenir à une prochaine réunion. Cela permettra d'y réfléchir et de mieux se préparer.

Enfin, au bénéfice des nouveaux membres, M. Delisle rappelle que le comité peut se prononcer sur les projets et les activités du Port de Québec, ce qui fournit un éclairage à l'APQ. L'APQ s'est engagée à considérer les commentaires et les suggestions des membres. Toutefois, le comité est consultatif, les discussions n'engagent pas l'APQ à accepter toutes les suggestions exprimées.

5. Plan d'action de développement durable 2017-2022

M. Métivier et Mme Marie-Ève Lemieux, Conseillère en conformité environnementale, introduisent le Plan d'action de développement durable (PADD) 2017-2022. Voici les faits saillants de la présentation :

- Le PADD 2014-2015 était surtout consacré à des impératifs environnementaux qui devaient alors être traités en priorité. Le PADD 2017-2022 est plus équilibré entre les sphères sociale, environnementale et économique.
- Le plan cherche également à impliquer le plus possible les différentes directions de l'organisation, et à créer des ambassadeurs qui feront percoler les initiatives à l'intérieur de leurs équipes respectives. L'avancement du plan sera suivi par le bureau de projets de l'APQ.
- Le PADD 2017-2022 s'est inspiré de plusieurs démarches de développement durable d'entreprises privées et d'organisations publiques à l'échelle internationale, fédérale, provinciale et municipale. Le plan tient également compte des réalités internes de l'APQ (financières et humaines, gouvernance), en plus d'être cohérent avec les outils déjà en place (SGE, PEPC, etc.) et les engagements pris dans le cadre de Beauport 2020.
- La structure du PADD 2017-2022 est basée sur les thématiques suggérées par l'AIVP :
 - Port citoyen (volet environnemental)
 - Port urbain (volet social)
 - Port entrepreneur (volet économique)
- En plus de ces trois thématiques, le plan contient 6 lignes directrices et 7 objectifs, qui ont permis de cibler 27 actions.
- L'objectif de l'APQ est de présenter le PADD à la réunion publique annuelle qui aura lieu au mois de mai. La date officielle sera communiquée au comité. *Note : suite à la réunion du comité, la date de la réunion publique annuelle a été déterminée : vendredi 26 mai 2017.*

Suite à la présentation, les membres ont échangé sur le PADD 2017-2022. Voici une synthèse des discussions :

Questions, commentaires et suggestions	Réponses et suivis
Des membres se questionnent sur la définition élaborée par l'APQ du développement durable.	L'APQ prend bonne note du commentaire et indique que cette définition sera retirée du document.
Un membre note que les activités de croisières ne sont pas spécifiées dans le plan. Ces activités ont des particularités qui leur sont propres et qui doivent être prises en compte. En fait, chaque activité portuaire a ses particularités, comme les croisières ou encore le transport de vrac.	L'APQ indique que le PADD se veut englobant, sans entrer dans ce niveau de détail pour le moment.

Questions, commentaires et suggestions	Réponses et suivis
<p>Un membre salue le travail réalisé, puis partage plusieurs suggestions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hiérarchiser les objectifs, qui sont nombreux, de façon à mieux les communiquer; • À la diapositive « l'évolution d'un port durable », ajouter les études d'impact pour Beauport 2020; • Ajouter l'innovation dans les lignes directrices (non pas seulement un objectif), pour lui donner une portée plus transversale; • Faire ressortir davantage le volet de la santé; • Mettre davantage de l'avant les 16 principes du DD tels que définis dans la loi québécoise. 	L'APQ prend note de ces suggestions.
<p>Un membre est d'avis que le PADD 2017-2022 s'apparente à une planification stratégique d'entreprise.</p> <p>Cela comporte l'avantage de situer les activités du Port dans une perspective de développement stratégique et global, ce qui est satisfaisant.</p> <p>Il serait intéressant d'y ajouter un avant-propos sur la vision d'ensemble du Port, à long terme (le Port en 2050).</p>	L'APQ prend note de ce commentaire.
<p>Un membre suggère d'aller regarder le PADD de la Ville de Lévis comme source d'inspiration.</p>	L'APQ confirme que ce sera fait.

L'APQ affirme que certaines actions du PADD pourront faire l'objet de discussions ultérieures avec le comité. Dans ce contexte, M. Delisle propose aux membres d'ajouter un point statutaire dans les prochains ordres du jour afin de réaliser un suivi régulier de l'avancement du PADD 2017-2022. Cette proposition est acceptée par les membres.

6. Informations et rapports d'activités

MISE À JOUR SUR BEAUPORT 2020

M. Métivier rappelle que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE) a d'abord tenu une porte ouverte pour expliquer le processus d'évaluation du projet Beauport 2020. L'APQ a participé à cette porte ouverte. Par la suite, l'ACÉE a mené trois audiences publiques, auxquelles environ 400 personnes ont participé. L'ACÉE est maintenant à l'étape d'analyser les commentaires exprimés et les mémoires déposés afin d'envoyer une liste de questions à l'APQ à propos de l'étude d'impact. En parallèle, les consultations des Premières Nations ont été entamées le 6 février, et se dérouleront jusqu'au 3 mars. L'APQ devra également répondre aux questions qui émaneront de ces consultations.

Lorsque l'APQ aura reçu les questions et aura transmis les réponses, l'ACÉE produira un rapport préliminaire, qui sera ouvert aux commentaires du public.

M. Métivier indique qu'il n'est pas possible de connaître l'échéancier précis de ces prochaines étapes, qui dépendra de l'ampleur des questions envoyées par l'ACÉE.

MISE À JOUR SUR LE PROJET DE SPA NORDIQUE À L'ANSE-BROWN

L'APQ mentionne que la consultation menée avant les fêtes dans le cadre du PEPC a permis de recueillir une vingtaine de commentaires.

Par ailleurs, une cinquantaine de personnes ont pris part aux séances d'information du promoteur. L'APQ précise que les commentaires et suggestions recueillis lors de ces séances d'informations se sont ajoutés à ceux reçus via le PEPC.

L'APQ est à terminer la synthèse des commentaires, qui sera déposée en ligne dans les prochains jours. Les membres en seront tenus informés. Le promoteur devra ensuite déposer l'étude des effets environnementaux bonifiée en fonction des commentaires du public.

Les échanges suivants ont eu lieu à propos du projet de spa nordique :

Questions, commentaires et suggestions	Réponses et suivis
Un membre partage la suggestion de faire appel au comité pour dégager une vision d'ensemble de l'Anse-Brown. La démarche pourrait être enclenchée rapidement, soit avec tout le comité, ou en formant un sous-groupe.	L'APQ confirme l'ouverture de la direction à travailler avec le comité sur cette question. M. Delisle constate que la majorité des membres sont intéressés à travailler sur cette vision. Il restera donc à déterminer la façon concrète de le faire.
Un membre rappelle le travail réalisé en 2008 par un comité multisectoriel qui s'est penché sur l'Anse-Brown.	M. Delisle mentionne qu'il serait pertinent d'obtenir les comptes rendus des rencontres de ce comité pour lancer le travail à venir.
Un membre demande si les commentaires et suggestions exprimés aux réunions du comité font partie du PEPC, pour éviter d'avoir à reprendre les propos dans un mémoire.	L'APQ confirme que les discussions du comité ont bel et bien été transmises au promoteur.
Un membre demande si la décision est déjà prise au sujet du projet de spa nordique.	L'APQ indique qu'elle attend la fin du PEPC avant de prendre une décision.

MISE À JOUR SUR D'AUTRES ACTIVITÉS SUR LES TERRAINS DU PORT DE QUÉBEC

M. Métivier informe les membres que les ports de Montréal et de Québec participent à un projet, mené par Gaz Métro, qui vise à avitailler des bateaux en gaz naturel liquéfié (GNL). Précisément, il s'agit d'une station mobile qui se déplacerait entre Montréal et Québec pour alimenter des navires en GNL. À Québec, l'avitaillement s'effectuerait vers l'ouest, à l'Anse-au-Foulon. Les camions éviteraient les quartiers résidentiels.

M. Métivier précise que l'avitaillement des navires se fait déjà avec d'autres carburants. Il s'agit donc d'une continuité des opérations courantes, mais avec un carburant plus propre.

Gaz Métro serait disponible pour venir donner une présentation plus détaillée à la prochaine réunion du comité, le 16 mai. Le projet pourrait démarrer au mois d'avril, ce pour quoi M. Métivier tenait déjà à en informer les membres.

Les questions suivantes ont été posées à propos de ce projet :

Questions, commentaires et suggestions	Réponses et suivis
Un membre explique que Gaz Métro réfléchissait à un projet similaire à Saint-Nicolas : une station mobile pour alimenter en GNL des camions sortant de l'autoroute 20.	

Questions, commentaires et suggestions	Réponses et suivis
Un membre demande si certains navires au Port de Québec utilisent déjà le GNL.	L'APQ répond que deux ou trois navires sont équipés pour fonctionner au GNL, ainsi que le traversier à Matane. Bref, il y a un certain mouvement en ce sens. Au Port de Québec, il n'y a pas, pour l'instant, de navires carburant au GNL; les premiers navires arriveront en même temps que le projet pilote de Gaz Métro.

M. Delisle rappelle que Gaz Métro sera sur place à la prochaine réunion du comité pour répondre aux questions.

REGISTRE DES PLAINTES

M. Métivier explique qu'une plainte a été formulée en raison de poussières de granules de bois qui se sont répandues à l'Anse-au-Foulon, sur les rebords de la banquise. Il s'agissait d'une problématique très localisée, causée par un vent fort qui s'est levé au même moment où les opérations prenaient fin.

Une rencontre s'est tenue rapidement avec l'opérateur afin de recevoir de l'information supplémentaire et pour savoir de quelle façon celui-ci va remédier à la situation pour l'avenir. Il a ainsi été convenu de réaliser le nettoyage en continu. Par ailleurs, les autorités ont été avisées de la situation.

Par manque de temps, le comité convient de discuter davantage de cet incident à la prochaine réunion.

SUIVI DE LA MESURE DES PARTICULES FINES DANS LA COMMUNAUTÉ

Par manque de temps, ce point est reporté à la prochaine réunion du comité.

7. Évaluation des travaux du comité par les membres

Le formulaire d'évaluation des travaux du comité est distribué aux membres. Ceux-ci souhaitent avoir plus de temps pour y réfléchir avant d'y répondre. Il est convenu d'envoyer le formulaire par courriel, en demandant aux membres de renvoyer leurs réponses dans un délai de 15 jours. Les réponses seront compilées de façon anonyme.

8. Divers et prochaines réunions

Aucun varia n'a été ajouté par les membres. La prochaine réunion du comité se tiendra le mardi 16 mai. Les rencontres suivantes sont prévues les mardis 19 septembre et 28 novembre.

9. Fin de la rencontre

M. Métivier remercie les membres pour leur participation. Les points de l'ordre du jour ayant été traités, la réunion s'est terminée à 13 h 35.

Dave Arseneau, Transfert Environnement et Société
Rapporteur de la rencontre

Comité de Cohabitation Port-Communauté

Rencontre du jeudi 16 février 2017

11 h 30 à 13 h 30

Terminal de croisière Ross Gaudreault

84 rue Dalhousie

Ordre du jour (proposition)

- | | |
|---------|---|
| 11 h 30 | Mot de bienvenue |
| 11 h 30 | Accueil des nouveaux membres et tour de table |
| 11 h 40 | Approbation de l'ordre du jour
Proposition de modification des statuts du comité |
| 11 h 55 | Suivis des réunions des 22 et 29 novembre 2016 |
| 12 h 05 | Plan d'action de développement durable 2017-2022 |
| 12 h 45 | Informations et rapports d'activités <ul style="list-style-type: none">• Mise à jour sur Beauport 2020• Mise à jour sur le projet de spa nordique à l'Anse-Brown• Mise à jour sur d'autres activités sur les terrains du Port de Québec• Registre des plaintes• Suivi de la mesure des particules fines dans la communauté• Activités des organismes du milieu (tour de table) |
| 13 h 05 | Évaluation des travaux du comité par les membres |
| 13 h 25 | Divers et prochaines réunions <ul style="list-style-type: none">• Prochaines rencontres en 2017 :<ul style="list-style-type: none">○ Mardi 16 mai○ Mardi 19 septembre○ Mardi 28 novembre |
| 13 h 30 | Fin de la rencontre |